

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 4 mars 2020, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-01-20/B-00024, D08-01-20/B-00025
Propriétaire(s) : Timothy Purdy
Emplacement : 8895 (8959, 8989), chemin Purdy
Quartier : 21 - Rideau-Goulbourn
Description officielle : partie du lot 1, concession 2
Zonage : RU
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en trois parcelles distinctes en vue de créer deux nouveaux lots pour aménagement futur.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions.

Le bien-fonds en question est illustré sur un croquis qui accompagne les demandes. Les deux nouveaux lots sont décrits ci-après :

Dossier	Façade	Profondeur	Superficie	Adresse municipale
B-00024	149 m	142 m	2,1 ha	8989, ch. Purdy (vacant)
B-00025	157m	136 m	2,1 ha	8959, ch. Purdy (vacant)

Le terrain conservé aura une superficie de 30 hectares. Il est occupé par une maison isolée et 3 bâtiments accessoires. Cette parcelle sera située au 8895, chemin Purdy.

LES DEMANDES indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.